

**Frédéric REISS**  
Député du Bas-Rhin  
Maire honoraire de Niederbronn-les-Bains

Wissembourg, le 23 août 2019

N.Réf. 4707/1/19/FR/CK

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je souhaite relayer l'inquiétude des élus et de la population quant à la réorganisation du réseau des services des finances publiques.

Par correspondance du 6 juin dernier, vous informiez les parlementaires des mesures envisagées en matière de maillage territorial de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP). Début juillet, c'est la directrice régionale, Françoise COULONGEAT, qui expliquait les enjeux de la réforme devant les maires du Bas-Rhin réunis à HAGUENAU, sachant qu'elle effectue également un important travail d'explication auprès des élus de chaque territoire lors de rencontres individuelles. Les syndicats quant à eux sont mécontents des mesures envisagées et mobilisent les personnels au sujet des réaffectations géographiques ou fonctionnelles induites. La colère semble grandir face à une réforme qui, sous couvert de proximité, apparaît comme un éloignement du contribuable et des collectivités locales, avec pour corollaire une dégradation du service public.

Comme vous le soulignez vous-même avec raison dans votre courrier de juin dernier, le maillage territorial a déjà été fortement réduit au cours des dernières années. Il convient d'ajouter qu'en parallèle, le nombre d'agents dans les services centraux n'a pas connu de baisse significative.

Au regard des annonces faites, les inquiétudes se cristallisent dans notre département sur plusieurs points. Le premier concerne le maillage territorial en services fiscaux. Outre la direction régionale et départementale basée à STRASBOURG, huit sites accueillent aujourd'hui des services d'impôt des particuliers et/ou des entreprises. Ces échelons de proximité du calcul de l'impôt jouent un véritable rôle d'interface avec le grand public. Malgré la volonté du tout numérique – et souvent justement à cause de l'obligation du recours aux nouvelles technologies –, chaque période de déclaration de revenus voit les services submergés de demandes ; et elles n'émanent pas toutes des personnes âgées ! Le public fragile, aux situations sociales et professionnelles instables et parfois complexes d'un point de vue fiscal, mais également le grand public qui ne maîtrise pas assez l'outil informatique représentent un important contingent des personnes qui font appel aux conseils de vos agents. Bien souvent, les questions peuvent paraître simples, voire simplistes, mais l'échange en direct, avec les documents à l'appui, permet d'éviter la multiplication des erreurs et par voie de conséquence celle des procédures de redressement ou de rectification. A WISSEMBOURG, dont le Service des Impôts des Particuliers traite les dossiers d'environ 50.000 habitants, le centre fait face chaque année au printemps à un afflux massif de public avec des files d'attente de plus de 30 minutes. Comment imaginer que cette population sera plus à même d'être prise en charge de façon convenable en l'obligeant à se déplacer à SAVERNE, ville distante de 75 kilomètres et où ces déclarations seront traitées dorénavant ?

Second point d'interrogation : le traitement des questions transfrontalières. Dans les schémas proposés, le chef-lieu de ma circonscription, WISSEMBOURG, voit ses services fiscaux spécialisés dans la gestion des problématiques frontalières. Le secteur que je représente à l'Assemblée Nationale est en effet marqué par le nombre important de salariés travaillant en Allemagne, et par voie de conséquence de retraités percevant des rentes allemandes : dans ce cadre, je ne peux que me réjouir que cette spécificité territoriale soit reconnue à travers le maintien d'un point d'appui spécialisé. Toutefois, plusieurs aspects laissent perplexes : un second territoire au sud du département est concerné par l'importance des flux journaliers de travailleurs avec l'Allemagne : pour ces contribuables résidant entre SELESTAT et ERSTEIN, il paraît incohérent de leur imposer un déplacement jusqu'à WISSEMBOURG, situé à plus de 115 kilomètres et en traversant l'agglomération strasbourgeoise où se trouve la direction régionale, pour traiter d'une question relative à leur déclaration d'impôt, sachant qu'il s'agit aussi d'un public particulièrement confronté à des questions spécifiques, souvent en lien avec des formulaires peu adéquats à leur situation.

.../...

Par ailleurs, comment vos services vont-ils gérer les foyers fiscaux dont un membre travaille en Allemagne et l'autre non : le dossier relèvera-t-il du centre compétent territorialement ou de celui de WISSEMBOURG ? Ensuite, l'expérience des précédentes réformes nous apprend que trop souvent ce type d'annexe, y compris spécialisée comme c'est le cas ici, ne se voit pas attribuer les moyens humains nécessaires à son bon fonctionnement. L'aboutissement – inévitable – est qu'après une période transitoire, où tout aura été mis en œuvre pour entraver l'efficacité du service rendu, on conclut à la fermeture du site. Avec ou sans le maintien de ce centre spécialisé, il paraît certain qu'une partie des agents sur place seront amenés à effectuer un mouvement de mutation, quasiment toujours vers la métropole, où se concentreront les effectifs.

Troisième élément qui pose question : la mise en place d'accueils de proximité. Cet aspect interroge quant à la réalité du service proposé. En effet, selon vos services, il s'agit d'obtenir pour le contribuable l'information au plus près de chez lui, à une distance de 20 minutes en voiture. Lorsque l'on examine avec précision les éléments de langage fournis, la réalité est toute différente : selon le site gouvernemental consacré aux Maisons de Service au Public, les agents présents sur place assureront un accueil avec accès à la documentation, l'aide à la création d'un espace personnel en ligne et un appui pour réaliser des téléprocédures, l'aide à la compréhension des informations reçues et à la constitution de dossiers ainsi qu'un appui pour la prise de rendez-vous téléphoniques ou par visioconférence. Au final, cette palette de service est un réel point positif pour accompagner les usagers mais il ne s'agit en aucun cas d'échanger avec eux sur la résolution des difficultés fiscales. Cette interprétation a été confirmée par la directrice régionale lors de la récente réunion des maires du département puisqu'elle a indiqué qu'il s'agissait d'un service similaire à celui assuré dans les sous-préfectures par des salariés en service civique. Le travail effectué ne correspond donc en aucune façon à la mission de conseil effectuée aujourd'hui par les services des finances publiques. Sur cette base, les points d'accès de proximité sont donc en réalité nettement diminués et non renforcés. Et les dossiers seront tout aussi complexes à l'avenir !

De plus, pour le recrutement de ces agents il est prévu une convention-cadre de partenariat avec les collectivités territoriales, qui devront donc assumer financièrement la charge d'un service de l'Etat. Comme le soulignent les élus locaux, on fait donc bien face à un transfert de charge et sans doute une dégradation de la qualité du service. Afin d'obtenir des réponses concrètes, les usagers devront donc se déplacer sur des distances bien plus importantes ou multiplier les échanges via internet.

Enfin, la même problématique de transfert de charge apparaît en ce qui concerne l'instauration de conseillers des collectivités locales. Là encore les communautés de communes seront mises à contribution, ce qui pose également des questions éthiques dans la mesure où ces agents ont également un rôle de contrôle budgétaires et financiers envers ces mêmes collectivités. Par ailleurs, il faut prendre en compte que ces agents ne seront plus amenés à répondre aux questions du grand public, à l'inverse des services actuels des trésoreries : il en résulte que le nombre de points d'accès pour le grand public est en forte diminution et non en augmentation comme le laisse entendre les schémas annoncés.

Au regard de ces inquiétudes légitimes de la population et des élus locaux mais également des agents de la DRFIP, je souhaite obtenir votre éclairage sur la qualité du service demain, sur l'effectivité du maillage territorial envisagé ainsi que les impacts budgétaires et humains de la réforme envisagée.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Frédéric REISS

Copie : Madame Françoise COULONGEAT, Directrice régionale des finances publiques du Grand Est  
Monsieur Pierre HEYD, Inspecteur Principal du Service Centre des Impôts de Haguenau  
Monsieur Gérard RICHTER, Directeur du Service Centre des Impôts de Wissembourg  
Mesdames et Messieurs les directeurs des trésoreries de la 8<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin  
Syndicats de la DRFIP

Monsieur le Ministre  
Gérald DARMANIN  
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS  
139 rue de Bercy  
75572 PARIS cedex 12